



Cher(e)s résident(e)s,

Nous souhaitons attirer votre attention sur un sujet important qui concerne **l'utilisation abusive des places de parking réservées aux personnes handicapées** dans notre résidence. Récemment, nous avons constaté que certaines personnes utilisent ces places **sans en avoir le droit**, ce qui a **un impact significatif et négatif sur notre communauté**.

Il est essentiel de comprendre que ces places sont spécialement désignées **pour les personnes ayant des besoins de mobilité spéciaux**. Lorsqu'elles sont occupées par des véhicules non autorisés, cela crée des **obstacles pour ceux qui en ont réellement besoin** et rend leur accès aux installations de la résidence **beaucoup plus difficile, voire impossible**.

L'utilisation abusive de ces places a plusieurs **conséquences néfastes** :

1. **Empêche l'accès aux personnes handicapées** : En occupant ces places sans nécessité, **vous privez les personnes handicapées** de la possibilité de se rendre facilement dans leur logement ou d'accéder aux services de la résidence.
2. **Violation des règles et réglementations** : Stationner dans une place réservée aux handicapés sans en avoir le droit constitue une violation des règles de la résidence et peut **entraîner des conséquences juridiques**.
3. **Impact sur la cohésion communautaire** : Ce comportement nuit à notre communauté en créant **des tensions entre les résidents et en sapant le respect mutuel** qui est essentiel pour vivre harmonieusement ensemble.

Nous vous demandons donc respectueusement de **prendre conscience de l'importance** de ces places réservées et de ne les utiliser que si vous avez réellement besoin d'une assistance de mobilité. Si vous n'êtes pas **titulaire d'une carte de stationnement** pour handicapé, nous vous prions de bien vouloir utiliser les autres places de parking disponibles.

En agissant de manière responsable et en respectant les besoins des autres membres de notre communauté, nous contribuons tous à créer un environnement plus **inclusif et bienveillant**.

Votre véhicule a été photographié. Votre plaque d'immatriculation relevée et enregistrée, date et heure comprises. Elle sera également communiquée au syndic de copropriété.

Nous vous remercions de votre attention et de votre coopération.

Cordialement.

La communauté du Petit Verger